

Façades, vues en plan et coupes de bâtiments - FORDB3

Code du module:	FORDB3
Unité capitalisable:	Clos et couvert (CLOCO)
Méthodes d'évaluations fixés:	2
Profession:	Dessinateur en bâtiment
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Portfolio, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable de réaliser des coupes horizontales et verticales ainsi que des vues de face et des vues plongeantes de bâtiments simples ou d'éléments de bâtiments conformément aux instructions, en tenant compte des informations à différents niveaux (vertical et horizontal) et en se servant des logiciels et du matériel informatique couramment utilisés dans l'entreprise formatrice.
	Obligatoire
INDICATEURS • L'apprenti réalise des vues plongeantes, des coupes et des vues de face correctes. • L'apprenti règle les logiciels conformément aux indications internes. SOCLES • L'apprenti a produit des plans corrects, conformes aux indications. • L'apprenti a pris en compte les informations à différents niveaux et il les a correctement appliquées dans les plans réalisés. • L'apprenti a appliqué les réglages exigés au sein de l'entreprise.	

2

L'apprenti est capable de dimensionner les dessins et de rédiger des légendes.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti rédige des textes corrects sur le plan du contenu.
- L'apprenti positionne et présente le texte d'une manière appropriée.
- L'apprenti dimensionne correctement les dessins.

SOCLES

- La majeure partie du contenu du texte était correcte et correspondait aux besoins du plan.
- La disposition et la présentation des textes étaient conformes aux exigences internes.
- La majeure partie du dimensionnement des coupes et des plans était correcte et correspondait aux exigences du plan.

3

L'apprenti est capable de réaliser des dessins et/ou des esquisses exigeantes à la main, pour autant que ce soit prévu sein de l'entreprise formatrice.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti applique des proportions correctes.
- L'apprenti dispose le dessin sur la feuille de manière appropriée.

SOCLES

- Les proportions étaient manifestement correctes par rapport à l'objet.
- La disposition des différentes représentations sur la feuille a produit une apparence esthétique.

4

L'apprenti est capable d'enregistrer les dessins et, après vérification, de les imprimer à l'échelle, conformément aux exigences de l'entreprise formatrice.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti enregistre le dessin sur l'ordinateur ou sur le serveur.
- L'apprenti veille à la qualité de l'impression.
- L'apprenti veille à ce que le format de la feuille et l'échelle soient appropriés.

SOCLES

- L'apprenti a enregistré le dessin d'une manière claire, cohérente et conforme aux exigences internes.
- La qualité de l'impression était conforme aux exigences internes.
- Le format de la feuille et l'échelle répondaient aux besoins de leur affectation.

5

L'apprenti est capable de rédiger des rapports hebdomadaires sous forme de notes (avec la mention de l'activité, de l'h de la date et de la durée) à propos des tâches effectuées et, une fois par semaine, de rédiger un rapport détaillé à prop d'une activité.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti rédige un rapport hebdomadaire faisant état des missions effectivement accomplies.
- L'apprenti soigne la présentation.
- L'apprenti assemble un portfolio.
- L'apprenti rédige un rapport détaillé.

SOCLES

- L'apprenti a effectué les tâches/les activités indiquées.
- L'apprenti a correctement mentionné des données comme la date, l'heure, etc.
- L'apprenti a joint les plans dessinés.
- La représentation était propre et cohérente.
- Le portfolio était propre et cohérent et il contenait l'ensemble des rapports et des plans des première et deuxième années de la formation.
- Le rapport décrit une activité exercée pendant la semaine d'une manière détaillée et manifeste, en faisant état de l'utilité de l'activité, de la recherche d'informations et des conclusions.

6

L'apprenti se présente à l'heure, il est poli et il accepte les critiques.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti fait preuve de ponctualité au sein de l'entreprise.
- L'apprenti respecte les règles de la politesse au sein de l'entreprise.
- L'apprenti accepte les critiques exprimées au sein de l'entreprise.

SOCLES

- L'apprenti a respecté l'heure de prise de service ainsi que le nombre d'heures de travail quotidien et hebdomadaire conformément aux exigences internes dans 95% des cas.
- L'apprenti s'est adressé à ses supérieurs, à ses collaborateurs et aux autres intervenants avec une politesse conforme aux circonstances et d'une manière appropriée sur le plan de l'expression.
- L'apprenti a adopté une attitude constructive lorsque des erreurs lui ont été signalées et il a manifesté sa disposition à éviter ces erreurs à l'avenir.

7

L'apprenti est capable de se procurer des informations manquantes de manière autonome auprès du formateur, respectivement auprès de ses collègues de travail.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti se procure les informations manquantes.

SOCLES

- L'apprenti a pris l'initiative de se procurer les informations manquantes auprès du formateur, respectivement auprès de ses collègues de travail.

8

L'apprenti développe un souci de la qualité.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti respecte les exigences internes sur le plan de la qualité.

SOCLES

- L'apprenti a manifesté un souci du travail exigeant sur le plan de la qualité.

9

L'apprenti communique et coopère d'une manière appropriée avec le formateur ainsi qu'avec ses collègues de travail.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti s'exprime d'une manière appropriée.
- L'apprenti coopère avec le formateur et avec ses collègues de travail d'une manière appropriée.

SOCLES

- L'apprenti s'est adressé à ses supérieurs, à ses collaborateurs et aux autres intervenants avec une politesse conforme aux circonstances et d'une manière appropriée sur le plan de l'expression.
- L'apprenti a observé la hiérarchie interne.
- L'apprenti s'est exprimé dans la langue usuelle au sein de l'entreprise.
- L'apprenti a coopéré avec ses collaborateurs ainsi qu'avec son supérieur au cours des travaux quotidiens internes.
- L'apprenti a participé aux manifestations, respectivement aux activités, non professionnelles, mais organisées par l'entreprise.